



**Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti**

AVIS PUBLIC

Mise en vigueur du règlement 2019-07

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément à la Loi, le projet de règlement 2019-07 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019.

Un avis public a été affiché en date du 29 juillet 2019 à la suite de l'adoption du projet de règlement 2019-07

Le règlement 2019-07 a été adopté, par la suite, lors de la séance du conseil tenue le 25 septembre 2019.

Le règlement no. 2019-07 a été approuvé par la MRC de Minganie en date du 27 novembre 2019.

Le certificat de conformité a été délivré par la MRC de Minganie le 27 novembre 2019.

Le but de ce règlement est de modifier le périmètre urbain de la Municipalité en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vertu de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement 2019-07 au bureau administratif de la municipalité aux heures normales de bureau.

Donné à Port-Menier, ce 9^e jour du mois de décembre 2019

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Diane Taillon, oma, gma, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 9^e jour du mois de décembre 2019 entre 8 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de décembre 2019.

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière